## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit octobre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/10/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Daniel CHAPOULAUD, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## <u>2009 – 106 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION</u> GLOBALE D'EQUIPEMENT – TRAVAUX BATIMENT ADMINISTRATIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose au Conseil Communauté de Communes de Noblat qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux d'accessibilité dans le bâtiment qui accueillera le siège de la Communauté de Communes de Noblat.

L'étude réalisée par l'ADAC a montré que la dépense prévisionnelle pour la mise en accessibilité est estimée à 15 000 € HT.

Monsieur le Président précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement, à hauteur de 35 %.

Pour mémoire, Monsieur le Président rappelle qu'une subvention de 4 500 € a été sollicitée auprès du Département pour la mise en accessibilité. Ainsi, après déduction des subventions de l'Etat et du Conseil Général de la Haute-Vienne, il resterait à la charge de la Communauté de Communes de Noblat une dépense de 5 250,00 € HT.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite de l'Etat une dotation globale d'équipement de 5 250,00 € pour la mise en accessibilité du bâtiment,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir pour l'obtention de cette dotation.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 09 octobre 2009

Certifié exécutoire Reçu à la Préfecture

le:

Publié ou notifié,

Le: 14/20/2009

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

demande du subvention de l'etat au titre de la dotation globale d'équipement-

travaux batiment administratif

Date de transmission de

14/10/2009

l'acte :

Date de réception de

14/10/2009

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2009-106 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20091009-2009-106-DE

Date de décision :

09/10/2009

Acte transmis par: Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions